



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE 
RURALITÉS

Cahier des charges

Appel à projets

Internats d'excellence – ruralité

Sommaire

Introduction	4
Une labellisation dédiée aux projets d'internats s'inscrivant dans une dynamique en lien avec les enjeux de la ruralité	6
Une labellisation ouverte aux internats situés dans des territoires ruraux	6
Une labellisation ouverte aux projets d'internats urbains priorisant des places pour les élèves issus des territoires ruraux	6
L'internat d'excellence : 7 critères généraux de labellisation	7
Un ancrage territorial affirmé	7
Un projet éducatif et pédagogique renforcé.....	8
Un cadre d'apprentissage plus favorable pour sécuriser le parcours de l'élève	8
Une politique de recrutement des élèves adaptée au projet de l'internat	10
Un management efficient et des équipes formées aux métiers de l'internat.....	10
Des conditions et des modalités d'hébergement attractives et sécurisantes.....	11
Pilotage du projet	14
Le projet d'internat peut reposer sur une thématique : les résidences thématiques	16
Processus de labellisation et modalité de candidature	18
Critères d'éligibilité	18
Critères de sélection	19
Modalités de sélection	19
Durée de validité du label et évaluation	19
Calendrier	20
Description.....	20
Porteur du projet	21
Financement.....	21
Processus de sélection.....	21

Modalités de sélection	22
Contenu des dossiers de candidature	23
Calendrier	23
Annexe 1 : déclaration d'intention pour tous les projets, avec ou sans demande de cofinancement, à renvoyer avant le 19 janvier 2024	24
Annexe 2 : dossier de candidature à la labélisation sans demande de cofinancement, à renvoyer avant le 16 février 2024.....	24
Annexe 3 : dossier de candidature pour l'appel à projets « Internats d'excellence » et cofinancement, à renvoyer avant le 16 février 2024.....	24
Annexe 4 : fiche de poste du « manager de l'internat »	24

Introduction

Dans la lignée du rapport Foucault-Gouttebel remis en 2018, une forte impulsion ministérielle a permis de redynamiser la politique d'internat à l'échelle nationale : en 2020, un premier appel à projets « internat d'excellence » a ainsi été proposé. Ce plan d'envergure avait pour objectif de promouvoir une politique éducative ouverte sur son environnement, à ouvrir et à ancrer les établissements scolaires dans les territoires, à renforcer les articulations entre l'État, les académies et les collectivités locales et à susciter l'adhésion des élèves et de leurs familles.

Ce plan, qui visait initialement la création de 240 projets d'Internats d'excellence pour 13 000 jeunes supplémentaires, a suscité un fort engouement des académies, des établissements et des collectivités territoriales, permettant de revoir à la hausse ces ambitions : en 2021, ce sont ainsi 307 internats qui ont finalement été labellisés pour une durée de 5 années, renouvelable après une évaluation du projet au regard d'un référentiel en cours d'élaboration.

Après deux premières années de mise en œuvre, les projets concrétisés grâce à cette labellisation permettent de constater une réelle dynamique au sein des territoires et des établissements. Le label « internat d'excellence » est devenu un véritable levier pour œuvrer en faveur de l'égalité des chances au sein des territoires. L'internat illustre cette politique puisque sa revitalisation permet d'étoffer l'accompagnement pédagogique des élèves, de renforcer le suivi des enseignements et d'enrichir l'offre culturelle, élément majeur pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner accès à tous à l'excellence scolaire.

Dans le cadre du plan « France Ruralités », annoncé le 15 juin 2023 par la Première ministre et visant à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux, le déploiement de nouveaux Internats d'excellence a été annoncé comme une priorité forte, notamment via la labellisation de 3 000 places supplémentaires. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite donc mobiliser le levier « internat d'excellence » pour proposer une mise en œuvre spécifique en lien avec les enjeux des territoires ruraux, en continuant d'agir en faveur de l'égalité des chances.

Le label « internat d'excellence » permet d'identifier et de reconnaître les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet en lien avec les territoires et les élèves. Ouvert à la fois aux internats situés dans les territoires ruraux, il permettra également de valoriser les projets d'internats urbains au sein desquels une attention particulière sera accordée à la place faite pour les élèves en provenance de milieux ruraux. Ce label constitue une reconnaissance institutionnelle du travail accompli par l'établissement public local d'enseignement (EPL), et repose sur un projet éducatif et pédagogique nécessairement construit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'éducation nationale sur le territoire. Ce label devient également un important outil de communication vers les familles et les élèves en garantissant une véritable implication territoriale de tous les acteurs.

Cet appel à projets permettra aux établissements ruraux et urbains de candidater pour bénéficier de l'utilisation du label. Les internats des territoires ruraux bénéficieront également d'une ouverture de crédits de 40 millions d'euros prévue dans le projet de loi de finances pour 2024 afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la création, l'extension ou la réhabilitation des Internats d'excellence situés uniquement dans ces territoires ruraux. Ainsi, les établissements de ces territoires pourront également solliciter un soutien financier en complément de l'utilisation du label.

Le présent cahier des charges précise les internats éligibles, définit les sept critères généraux d'évaluation et de labellisation des projets d'internat d'excellence, décline ensuite les colorations thématiques que peuvent prendre ces internats, précise le processus de labellisation et les modalités de candidature et fixe les conditions de sélection des demandes de cofinancement pour les Internats d'excellence.

En annexe sont présentés une fiche de déclaration d'intérêt à la labélisation (avec ou sans demande de cofinancement), le dossier de candidature à la labellisation sans demande de cofinancement, le dossier complet de demande de cofinancement, une fiche indicative du métier « manager d'internat ».

Une labellisation dédiée aux projets d'internats s'inscrivant dans une dynamique en lien avec les enjeux de la ruralité

Une labellisation ouverte aux internats situés dans des territoires ruraux

Ce nouvel appel à projets est destiné aux internats situés dans les territoires ruraux. Les internats éligibles devront être situés au sein d'une commune appartenant à la catégorisation « rurale », établie par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP), au sein de la typologie des communes rurales et urbaines.

Cette typologie permet de caractériser les élèves et les établissements selon leur lieu de résidence ou d'implantation¹. Chaque commune de France métropolitaine et d'outre-mer identifiée comme « rurale » est classée dans un des six types, définis à partir des zonages de l'Insee : rural éloigné très peu dense, rural éloigné peu dense, rural périphérique très peu dense, rural périphérique peu dense, rural bourg, rural périurbain.

Les porteurs de projets pourront également utiliser l'indice d'éloignement des collèges, indicateurs développé par la DEPP, afin de caractériser l'éloignement de leur territoire et d'argumenter la nécessité d'y labelliser un internat d'excellence.

La priorisation accordée à la labellisation d'internats situés en territoires ruraux n'implique pas une exclusion des élèves issus des territoires urbains de ces projets : au sein de ces internats ruraux, les porteurs de projets pourront valoriser les projets d'internats souhaitant accorder une attention particulière aux élèves issus de milieux urbains, qui souhaiteraient par exemple bénéficier des formations spécifiques proposées au sein des territoires ruraux. L'accueil de nouveaux élèves issus des milieux urbains pourra permettre de renforcer certaines formations, et de dynamiser les territoires.

Une labellisation ouverte aux projets d'internats urbains priorisant des places pour les élèves issus des territoires ruraux

Cet appel à projets est également destiné aux internats situés en milieu urbain, mais qui devront accorder une attention particulière aux places réservées aux élèves en provenance de milieux ruraux.

Au sein de l'internat, un pourcentage de places devra ainsi être réservé exclusivement aux élèves issus de territoires ruraux. Ce pourcentage sera défini par chaque porteur de projet au regard de l'analyse des élèves accueillis les années antérieures selon leur provenance géographique (rural/urbain), et des marges de progression sur leur diversification. Le porteur s'engagera à atteindre l'objectif fixé.

¹ <https://www.education.gouv.fr/une-typologie-des-communes-pour-decrire-le-systeme-educatif-6524>

L'internat d'excellence situé en milieu urbain devra également valoriser les collaborations mises en place avec les établissements des territoires ruraux pour communiquer autour de l'offre d'hébergement, et la promotion de l'offre de formation.

Ces deux types d'internat devront également respecter 7 critères généraux

L'internat d'excellence : 7 critères généraux de labellisation

La labellisation d'un internat d'excellence « ruralité » doit reposer sur une analyse rigoureuse de la plus-value apportée au parcours de l'élève au sein du territoire rural. Pour juger de sa pertinence, 7 critères de labellisation feront l'objet d'une particulière attention. Ces critères définissent les principes structurants de l'internat d'excellence.

Un ancrage territorial affirmé

L'internat d'excellence est pensé au regard des besoins et des opportunités de son environnement, il est ancré dans la dynamique du territoire grâce à une recherche active de partenariats. Il est le vecteur de nouvelles mutualisations et de développement d'initiatives collaboratives en lien direct avec les réalités socio-économiques du territoire. L'élaboration du projet d'internat doit traduire cette démarche.

- Un pilotage concerté avec tous les acteurs du territoire : la nouvelle dynamique insufflée par l'internat d'excellence est facteur de développement territorial. Le projet éducatif et pédagogique qui le fonde contribue activement à l'aménagement du territoire : il doit par conséquent associer les collectivités territoriales selon leur champ de compétences (région, département, communes, EPCI) tant dans son élaboration que dans son pilotage, et pas uniquement en fonction de leur compétence en matière de bâti scolaire.
- Un projet articulé avec les dynamiques socio-économiques du territoire :
 - le projet pédagogique et éducatif de l'internat d'excellence devra reposer sur un diagnostic territorial, prenant en compte les principales données socio-économiques du territoire, ses éventuelles tensions démographiques et ses opportunités (patrimoine, nature, équipements culturels et sportifs) afin de répondre efficacement aux besoins des familles et participer de la valorisation et du développement du territoire ;
 - l'internat d'excellence contribue à la politique d'accompagnement à l'orientation, à l'évolution de la carte des formations et à son enrichissement. Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le projet académique. Il s'articule de manière cohérente avec les projets et dispositifs influant directement sur les dynamiques territoriales (politique régionale de formation et d'orientation, contrats de ville, cités éducatives, contrats de ruralité...).

Au-delà du pilotage interne de l'internat, l'établissement et ses équipes démontrent une capacité à évoluer dans un écosystème ouvert sur le territoire en jouant un rôle de premier plan dans le développement de partenariats innovants.

Un projet éducatif et pédagogique renforcé

Une cohérence entre le pédagogique et l'éducatif : le projet éducatif et pédagogique de l'internat est construit en cohérence avec le projet d'établissement et/ou avec le contrat d'objectifs. Il vise à décloisonner l'internat du reste des activités des élèves en privilégiant la continuité éducative et la cohérence entre les actions proposées sur le temps scolaire et le temps éducatif.

- Une bonne articulation avec les dispositifs proposés par l'établissement :
 - dans le champ de l'accompagnement personnalisé en appui sur « devoirs faits » ;
 - dans le champ de la sécurisation des parcours en lien avec les dispositifs d'accompagnement à l'orientation, les « cordées de la réussite » et tout ce qui relève de la connaissance des filières et des métiers, et notamment le dispositif « Découverte des métiers en collège » ;
 - dans le champ de l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité et au développement durable en appui sur les instances de vie collégienne et lycéenne en plus des CESC ;
 - dans le champ du numérique, des médias et de l'accès aux ressources en appui sur l'éducation aux médias et à l'information et sur le projet documentaire.
- Une démarche d'élaboration collective associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans le cadre des instances consultatives et décisionnelles, le projet éducatif et pédagogique constitue le socle de la réussite des élèves internes tant au plan personnel que scolaire.

Contribuant à forger l'identité de l'établissement, l'élaboration d'un projet éducatif et pédagogique est au centre de la réussite de l'internat d'excellence. Afin d'ancrer l'internat dans une trajectoire qualitative en phase avec les préoccupations des familles, l'internat propose une offre cohérente, adaptée et innovante, au cœur et en appui des dynamiques territoriales.

Un cadre d'apprentissage plus favorable pour sécuriser le parcours de l'élève

- Un espace protecteur qui permet à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école : l'épanouissement des élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive. Le cadre de l'internat pourra permettre de favoriser des comportements responsables, contribuer à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel, participer au combat contre les violences sexistes et sexuelles, protéger la santé mentale des élèves, veiller à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap, proposer une éducation artistique et culturelle de qualité, favoriser la culture de l'engagement des élèves, accélérer l'adaptation de l'École à la transition climatique et écologique.
- Un outil au service de la réussite des élèves : afin de se positionner comme un outil au service de la réussite des élèves, l'internat d'excellence accompagne les internes au plus près de leurs besoins pour les conduire au maximum de leur potentiel.

L'internat d'excellence propose des réponses à destination de ces publics qui sont diverses et coordonnées pour s'adapter aux besoins des internes.

- Un accompagnement personnalisé et renforcé : l'internat d'excellence propose un accompagnement pédagogique et éducatif personnalisé et renforcé. Cet accompagnement est un fil conducteur essentiel du projet, impliquant un travail coordonné et partagé des équipes pédagogique et éducative. Le développement des compétences des élèves est articulé entre la complémentarité d'activités entre les apprentissages au sein de la classe et le développement de compétences hors la classe. Les activités proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif et pédagogique cohérent. Une attention particulière sera apportée à la cohérence globale du projet éducatif qui devra à la fois promouvoir l'ambition et la persévérance scolaire, l'ouverture sociale et culturelle des élèves accueillis tout en évitant les phénomènes parfois observés de sur-sollicitation.
- Le projet d'une scolarisation à l'internat d'excellence constitue le projet du jeune ainsi que celui de sa famille. Au-delà de l'information aux familles, un réel engagement auprès des élèves et de leurs parents, une adhésion au projet de l'internat est recherchée. Cette motivation doit être recherchée à la fois dans le dossier de candidature et lors de l'entretien individuel avec l'élève et sa famille avant l'admission à l'internat.
- Les freins financiers ne doivent pas constituer un obstacle à l'accès à l'internat. Les aides sociales mobilisables seront communiquées aux familles en veillant aux phénomènes de renoncement aux droits. Les familles doivent par exemple pouvoir bénéficier d'une aide à la constitution des dossiers de demandes de bourses ou d'autres types de financements comme les fonds sociaux des établissements, qui doivent être pleinement utilisés.
- Un repérage des élèves doit être mis en place, il s'effectue dans les années qui précèdent l'entrée en 6^e pour la scolarisation en internat en collège, ou en collège pour intégrer un internat en lycée. Pour tous les élèves qui n'auraient pas pu se voir proposer ce mode de scolarisation, ou qui à un moment donné auraient vu leur situation personnelle évoluer, une possibilité permanente d'intégrer un internat, même en cours d'année scolaire, peut être envisagée. Les élèves ayant bénéficié d'une scolarisation en internat au collège bénéficient d'une priorité s'ils souhaitent continuer leur scolarisation via un internat en lycée, au titre de la continuité de leur parcours. Il est fait appel aux personnels enseignants, en particulier à l'école, et aux équipes pédagogiques et éducatives au collège et au lycée, en mesure de repérer les élèves susceptibles de bénéficier d'un accompagnement en internat d'excellence. Ces personnels veillent à ne pas pénaliser un élève « moyen » qui aurait besoin d'un accompagnement pour progresser. Une priorité est donnée à ceux ne disposant pas à la maison d'un environnement propice (ne disposant pas d'espace et/ou des outils nécessaires pour faire ses devoirs par exemple).

C'est au cœur de la question de l'accompagnement social, éducatif et pédagogique que doit se trouver la réponse à l'accueil des jeunes et à leur développement personnel. L'internat d'excellence guide les élèves accueillis vers une orientation choisie et une citoyenneté assumée.

Une politique de recrutement des élèves adaptée au projet de l'internat

- Une politique académique de recrutement définie et partagée :
 - l'internat suppose la définition d'une politique académique de recrutement des élèves internes. L'admission des élèves à l'internat doit être régulée au sein d'une instance collégiale réunissant l'autorité académique et les chefs d'établissement. Les critères et les modalités de recrutement des élèves internes sont laissés à l'appréciation de l'autorité académique mais devront faire l'objet d'une définition explicite, précisée dans le dossier de candidature ;
 - en fonction de sa spécificité, l'établissement peut proposer une politique de recrutement particulière qui sera explicitée et partagée. Le succès d'un recrutement tourné vers la mixité sociale par exemple nécessite un repérage en amont du parcours de l'élève, réalisé par les directeurs d'école et les chefs d'établissements des secteurs concernés en concertation avec les personnels des services sociaux.
- Une communication renforcée : l'internat organise par tous les moyens une communication institutionnelle afin que les familles intéressées disposent de toutes les informations sur l'offre pédagogique et éducative liée à l'internat, leur permettant ainsi d'effectuer un choix éclairé. Le site de l'établissement doit comporter une rubrique dédiée et tenue à jour.
- Une recherche d'adhésion des familles et des élèves : l'adhésion des familles au projet pédagogique et éducatif est une condition majeure de la réussite de l'élève. Dans ce cadre doivent être clairement définies les modalités d'accueil, de réunions et de participation des familles et représentants des élèves (journées portes ouvertes, rencontres individuelles, etc.).
- Une politique tarifaire et sociale facilitant l'accès à l'internat : l'internat d'excellence a vocation à accueillir tous les élèves dans le cadre de leur projet d'études sans que la question des ressources financières ne constitue un obstacle. C'est dans cette optique qu'une revalorisation de la prime d'internat a été conduite à l'occasion de la rentrée scolaire 2020. Les modalités d'accès aux divers dispositifs d'aide et de soutien doivent être connues des familles (fiche de renseignement et accompagnement).

Vecteur d'égalité des chances, l'internat d'excellence repose sur une politique sociale affirmée qui permet aux familles de bien connaître son fonctionnement et les aides auxquelles elle peut prétendre le cas échéant.

Un management efficient et des équipes formées aux métiers de l'internat

- Une implication de tous les acteurs de la communauté éducative : le projet éducatif et pédagogique devra intégrer la dimension « ressources humaines » dans sa présentation, à la fois dans les modalités de sa conception (définir une équipe de pilotage du projet), mais aussi dans le type d'actions qui seront envisagées en son sein (veiller à associer l'ensemble des personnels) afin qu'il n'y ait pas de scission

entre les activités scolaires et celles relevant de la vie de l'internat. Un regard particulier sera porté sur la capacité de l'établissement à pleinement associer les enseignants dans ce domaine.

- Une politique de recrutement spécifique :
 - Le label « internat d'excellence » doit pouvoir s'appuyer sur une véritable politique de valorisation des métiers dédiés à l'internat tout en imaginant de nouvelles missions qui en garantiront le rayonnement.
 - Dans ce cadre, des fiches de postes spécifiques pourront être rédigées à l'attention des assistants d'éducation qui auront été recrutés en ayant pleinement connaissance des spécificités liées à l'encadrement des internes.
 - Les conseillers principaux d'éducation dont les missions recouvrent la prise en charge de l'internat seront sollicités dans le cadre d'une mission particulière pour la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique, assumant ainsi une première étape en tant que « chef de projet ». Une valorisation de cette mission pourra être envisagée.
 - Une nouvelle mission de « manager » de l'internat pourra être confiée à un membre du personnel éducatif et pédagogique de l'établissement afin de garantir le bon fonctionnement de l'internat. Les collectivités territoriales pourront également être sollicitées quant à la mise à disposition de personnels dans ce cadre en fonction des partenariats locaux. Cette mission de manager de l'internat fait l'objet d'une fiche de poste annexée à ce cahier des charges.
 - Une attention particulière sera accordée à l'accompagnement des personnels de santé pour assurer le suivi des internes.
- Une politique de formation aux métiers de l'internat : en charge de la formation continue, le chef ou la cheffe d'établissement veillera à inscrire les agents de l'État et des collectivités dédiées à l'internat dans des parcours de formation proposés au sein du plan académique de formation en lien avec les problématiques adolescentes. À défaut, il ou elle pourra imaginer des formations d'initiative territoriale faisant appel à des formateurs locaux, notamment des enseignants, des psy-EN, qui apporteront leur expertise dans les champs de l'accompagnement scolaire et individuel.

Le volet ressources humaines du projet éducatif et pédagogique est essentiel pour en garantir la mise en œuvre et la pérennité. Confié à la responsabilité de personnels dédiés et formés, l'internat d'excellence permet à l'élève de trouver un cadre de vie et de travail apaisé et sécurisé favorisant sa réussite.

Des conditions et des modalités d'hébergement attractives et sécurisantes

- Un accès à l'internat assoupli qui répond aux besoins ponctuels des familles : la modulation des conditions d'accueil permet de rendre plus attractif l'internat pour les jeunes et leurs familles. L'internat d'excellence pourra proposer des modalités et des temporalités diversifiées d'ouverture (ouverture le week-end, pendant les

congés scolaires, retour le dimanche, etc.). L'internat d'excellence prend mieux en compte les besoins des élèves et les attentes des familles en modulant les formules d'accueil.

- Un accueil et une participation des familles à la vie de l'internat :
 - un accueil spécifique des élèves et des familles peut être réalisé au sein de l'internat d'excellence en amont de l'inscription afin que les parents et l'élève identifient les lieux, le projet d'internat, les règles de vie à l'internat, ainsi que tout élément aidant à la prise de décision finale en faveur du choix de l'internat ;
 - une opération « essai à l'internat » peut être proposée aux jeunes et à leurs familles afin de déterminer si ce type de scolarisation conviendrait à l'élève et à sa famille ;
 - pour les élèves internes, l'accueil et l'accès des familles sont privilégiés selon une périodicité à définir en fonction des besoins et afin d'associer les parents au projet d'internat ainsi qu'à l'accompagnement de l'élève interne.
- Des espaces favorisant l'attractivité de l'internat et la réussite des élèves :
 - afin d'optimiser la qualité de vie et de travail dans les internats, les maîtres d'ouvrage et les concepteurs recherchent une qualité des espaces permettant d'en faire des lieux particulièrement attrayants en s'inspirant des recommandations ci-dessous ;
 - l'intégration des enjeux de la transition écologique est très fortement encouragée pour tous les internats et plus particulièrement dans les résidences nature. Elle peut se traduire par la performance énergétique des bâtiments, l'utilisation de matériaux et de procédés minimisant le bilan carbone, une végétalisation des espaces extérieurs voire des toitures et des façades ou encore par des installations favorisant la biodiversité ou la sensibilisation à une agriculture durable.
- Accès, cheminement et accueil :
 - dans la mesure du possible, l'internat fait l'objet d'un accès piéton spécifique. Un contrôle d'accès peut être mis en place afin de sécuriser le bâtiment en veillant à limiter les contraintes pour les internes (notamment en évitant des plages horaires d'accès rigides) ;
 - lorsque la restauration est assurée dans l'établissement, le cheminement est éclairé et, si possible, couvert ;
 - l'accueil constitue le premier contact avec l'internat et est régulièrement emprunté par les usagers. Il fait le lien entre l'intérieur et l'extérieur. Une lumière naturelle abondante peut être recherchée et les matériaux choisis de manière à soigner particulièrement la qualité de cet espace. Il peut être mobilisé pour valoriser les chefs-d'œuvre dans les campus des métiers et des qualifications, par exemple.

- Les locaux de détente et de travail :
 - ces locaux sont regroupés et positionnés à l'écart des lieux de sommeil et à proximité des bureaux de l'encadrement ;
 - la qualité acoustique de ces espaces fait l'objet d'une attention particulière. Elle vise à protéger les espaces de travail des éventuelles nuisances sonores extérieures et à optimiser l'absorption des espaces de détente ;
 - les espaces de travail permettent le travail individuel ainsi qu'en petit groupe. Ils bénéficient d'un équipement et d'infrastructures numériques (connexion internet ou WIFI, équipement informatique). Une connexion au très haut débit est nécessaire pour les résidences digitales. Un dispositif de visioconférence est prévu dans les résidences monde.
- Le foyer : c'est un espace dédié aux internes permettant les rencontres, les échanges et la détente. Il est le lieu d'expression de la vie associative et de l'engagement. Son ambiance sonore est particulièrement soignée. Il est équipé de manière à proposer des divertissements, dans la mesure du possible, choisis en associant les internes. Il est positionné à proximité des bureaux de l'encadrement.
- Les locaux de sommeil :
 - ils sont conçus de manière à distinguer les unités de sommeil selon le sexe et l'âge des internes (collégiens/lycéens par exemple). Une modularité des espaces est recherchée pour permettre une adaptation face à l'évolution de la composition des effectifs ;
 - il est préconisé de concevoir les espaces en unités autonomes comportant chacune un à trois lits maximum. Chaque unité dispose d'un bloc sanitaire équipé d'au moins une douche ;
 - dans la mesure du possible, les espaces et le mobilier sont configurés de manière à permettre le respect de l'intimité de chacun. Chaque interne bénéficie dans sa chambre d'un coin sommeil et d'un espace de travail. Les chambres ont une vue directe sur l'extérieur et bénéficient d'un éclairage naturel ;
 - les chambres bénéficient d'infrastructures numériques (connexion internet ou WIFI). Le contrôle d'accès mis en place permet un accès aux chambres à tout moment de la journée ;
 - chaque assistant d'éducation dispose d'une chambre individuelle équipée d'un bloc sanitaire comprenant une douche. Celle-ci est positionnée au droit d'un point de passage obligé pour les internes. À titre indicatif, une chambre d'assistant d'éducation peut être prévue pour 30 lits.
- Aménagements spécifiques :
 - le développement du lien avec l'environnement de l'internat est encouragé. Il peut se traduire par la mise à disposition d'espaces ouverts à la vie associative externe ou encore dédié à l'entreprenariat ou aux échanges avec le tissu économique local, notamment dans les résidences Métiers et Sciences ;

- la réalisation d'installations sportives est également encouragée. Elle est indispensable pour les résidences olympiques. Lorsque ces installations existent, elles prévoient des vestiaires et des blocs sanitaires dissociés entre filles et garçons et situés à proximité immédiate des installations sportives ;
- la création d'espaces artistiques (par exemple dédiés au dessin, à la peinture ou la sculpture) est également fortement encouragée, particulièrement dans les résidences Médicis. De larges surfaces murales sont mises à la disposition des internes ainsi que des dispositifs d'affichage. Un éclairage naturel abondant est recherché. Un dispositif d'occultation totale est prévu afin de permettre la vidéo projection. Un espace dédié au dépôt des œuvres est idéalement prévu ;
- les établissements qui accueillent à proximité directe un espace services jeunesse (ESJ) doivent articuler la programmation et/ou l'utilisation de l'espace en lien avec le projet d'internat.

La qualité de l'hébergement et le cadre de vie d'un élève dans un internat conditionnent sa qualité de vie, son épanouissement et sa réussite. Cela s'inscrit dans les objectifs définis au sein du projet éducatif de l'internat, lui-même en lien avec le projet d'établissement.

- Une offre de restauration qualitative : un soin particulier est apporté à la composition de tous les repas afin d'offrir des denrées de qualité et des menus adaptés à l'alimentation des jeunes. Il est tenu compte des besoins particuliers liés aux pratiques sportives ou artistiques, ou encore des éventuels problèmes de santé. Les internes peuvent participer à l'élaboration des menus et à la gestion de la restauration, dans le cadre de l'éducation au goût et/ou au développement durable (organisation du tri des déchets par exemple).

Pilotage du projet

L'internat labellisé « internat d'excellence » s'appuie sur un pilotage national et académique permettant de créer une offre cohérente et lisible. L'excellence scolaire ne constitue pas un critère de sélection pour ces internats qui se définissent comme une « promesse de réussite scolaire », grâce à une offre pédagogique et éducative ambitieuse et un accompagnement personnalisé renforcé.

- Une dynamique de projet largement explicitée :
 - première étape vers la labellisation « internat d'excellence », la démarche de construction du projet éducatif et pédagogique doit pouvoir s'appuyer sur une méthodologie clairement définie et connue de l'ensemble des parties prenantes. C'est de la qualité de cette première étape que dépendra pour beaucoup la qualité du projet d'internat;
 - cette notion de projet recouvre l'ensemble des travaux qui seront opérés durant les étapes préparatoires à la présentation du dossier de candidature dans le cadre des instances nationales de labellisation. Pour assurer la

conduite de ces travaux, le ou la chef(fe) d'établissement désigne un ou une chef(fe) de projet et définit la composition de l'équipe-projet.

- Un chef/une cheffe de projets bien identifié(e) : bien que la responsabilité en incombe au chef ou à la cheffe d'établissement, ce/cette dernier(e) pourra s'appuyer sur un personnel dédié au sein de son équipe pour piloter les travaux constitutifs du projet éducatif et pédagogique. Les conseillers principaux d'éducation, par leur connaissance experte du fonctionnement de l'internat, pourront assumer cette mission qui devra être parfaitement identifiée au sein de l'établissement.
- Une architecture de gouvernance bien définie : préfiguratrice de l'organisation mise en place par le chef ou la cheffe d'établissement pour assurer un pilotage efficient de l'internat labellisé, l'équipe ressource sollicitée pour élaborer le projet pourra être constituée en comité de pilotage ou comité opérationnel afin d'assurer une conduite pérenne de la structure. Il conviendra d'en préciser la composition et d'en faire connaître les membres (personnels de la vie scolaire, enseignants, élèves, parents, collectivités territoriales, etc.) en veillant à en garantir la pluralité. C'est notamment au sein de cette instance que pourront être définies les modalités d'évaluation du fonctionnement de l'internat labellisé.
- Une évaluation partagée de l'internat labellisé : partie intégrante de l'établissement, l'internat revêt néanmoins des spécificités qui justifient que le projet éducatif et pédagogique qui le porte soit régulièrement interrogé dans le cadre d'un dispositif d'évaluation. C'est au sein des instances consultatives et décisionnelles de l'établissement que seront discutées puis arrêtées les modalités de cette évaluation. Elle sera par ailleurs intégrée aux dispositifs d'évaluation qui seront mis en place aux plans académique et national pour accompagner la vie et le fonctionnement des EPLE. Ces travaux concourront à valoriser l'offre d'hébergement et au-delà l'image de l'établissement qui offrira des conditions de travail et de réussite optimales pour les élèves.
- Une communication bien organisée :
 - élément clé dans le renouveau du système éducatif, l'internat d'excellence devra s'inscrire dans une dynamique de communication qui permettra aux élèves, aux familles et plus largement aux partenaires institutionnels d'en mesurer tous les enjeux ;
 - dans ce cadre, devront être définis les axes de communication privilégiés par l'EPLE porteur du projet pour faire connaître sa structure et ses modalités de fonctionnement en lien avec les autorités académiques.

L'élaboration du projet d'internat, première étape vers la labellisation, impose de définir des modalités particulières de pilotage. C'est de la qualité de ces travaux et de leur dimension collective que dépendra la valeur d'un internat d'excellence qui doit être perçu comme un levier effectif des innovations du système éducatif.

Le projet d'internat peut reposer sur une thématique : les résidences thématiques

Le concept de résidences à thème vise à répondre aux enjeux de revitalisation des territoires. La résidence thématique est particulièrement adaptée aux collèges des territoires ruraux et de montagne mais pourrait être étendue aux lycées de ces mêmes territoires et répondre aussi aux problématiques des villes moyennes.

La thématique retenue est nécessairement cohérente avec les enjeux spécifiques, les opportunités et les ressources du territoire. La résidence à thèmes doit constituer un point de rayonnement culturel pour son territoire.

Le principe du thème ou de la coloration assure une meilleure lisibilité de l'offre éducative de l'internat et de son établissement porteur. Les colorations proposées ne sont pas exclusives l'une de l'autre et pourront être cumulées dans un même établissement, dans la mesure où elles s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble – l'accompagnement pédagogique et le projet éducatif demeurant l'élément incontournable des résidences thématiques.

Afin de faire vivre les colorations proposées en dehors des fins de journée et des mercredis après-midi, un cadre dérogatoire peut par exemple être mis en place dans les collèges pour se rapprocher de l'organisation plus optionnelle du lycée. Des DNL thématiques apporteraient une plus-value au projet et constitueraient par exemple un facteur d'attractivité.

Un point de vigilance est à noter : la résidence thématique ne propose pas une thématique de spécialisation pour les élèves scolarisés, mais constitue une offre d'actions éducatives mises en cohérence autour d'une ou plusieurs thématiques pour un public divers.

- **La résidence Médicis (culturelle et artistique)** : les arts et la culture participant à l'émancipation de chacun et à l'égalité des chances, tous les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un parcours artistique et culturel de qualité. De l'école au lycée, ce parcours a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Celui-ci se définit par l'ensemble des connaissances acquises mais aussi par des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- **La résidence olympique (sport)** : élément clé de l'apprentissage des règles de vie en société et du respect d'autrui, la pratique sportive doit être favorisée dans l'ensemble des espaces scolaires. Cette thématique s'inscrit également pleinement en lien avec le contexte olympique. La France accueille en 2024 le plus grand évènement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques. Dans le cadre des évènements qui pourraient être organisés par l'internat d'excellence, l'esprit olympique et l'engagement des jeunes pourront être valorisés à ce titre. Tout en

répondant au besoin et au plaisir de l'exercice physique pour l'enfant et l'adolescent, l'activité sportive contribue à développer le sens de l'effort et de la persévérance. Elle permet en outre d'apprendre à mieux se connaître et à mieux aller vers les autres, créant ainsi les conditions idéales pour l'éducation à la responsabilité et à l'autonomie. En permettant aux élèves de mettre en actes des valeurs morales et sociales fondamentales comme le respect des règles collectives ou le respect de soi-même et d'autrui, la pratique sportive contribue aussi à l'égalité des chances et à l'intégration, donnant ainsi à tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. La pratique sportive contribue à promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanistes du sport. Elle donne sens à la notion de « vivre ensemble » et à l'apprentissage de la vie associative. Elle participe pleinement à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves. C'est donc l'apprentissage de la citoyenneté qui sera ainsi favorisé par le développement de la pratique sportive au sein de résidences thématiques qui leur seront dédiées.

- **La résidence digitale (numérique et informatique) :** la maîtrise des compétences numériques est indispensable pour permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques et pour garantir une insertion professionnelle réussie. En effet, l'usage éducatif du numérique contribue au développement de compétences clés de la société et du monde professionnel du XXI^e siècle : la créativité, l'innovation, le travail en groupe, le travail en mode projet ou encore l'autonomie. L'institution scolaire s'est saisie de cet enjeu en renforçant la présence du numérique dans les enseignements (initiation au codage pour le premier degré, apprentissage du code au collège, nouveaux enseignements au lycée (SNT et NSI)) et en généralisant progressivement la certification des compétences numériques pour les élèves de troisième et les lycéens du cycle terminal (certification Pix) en référence au cadre de référence des compétences numériques (CRCN). L'acquisition de ces compétences passe souvent par des expériences concrètes que les élèves peuvent vivre et poursuivre, dans un cadre scolaire ou hors temps scolaire.
- **La résidence monde (internationale) :** L'ouverture internationale et/ou européenne permet de renforcer la dimension linguistique dans la formation, d'encourager l'émergence de pratiques innovantes, d'améliorer la qualité des systèmes éducatifs et la compréhension mutuelle, en développant notamment la mobilité des apprenants et des enseignants et en encourageant les échanges entre les acteurs européens. Elle permet d'élever les compétences de compréhension et d'expression orales et écrites des élèves pour en faire des citoyens capables de communiquer couramment dans au moins une langue étrangère. Différents dispositifs nationaux ou académiques mis en œuvre dans le cadre de l'ouverture internationale et européenne existent, qui peuvent être utilisés pour créer ou renforcer une dynamique de projet d'établissement, dans une démarche qualité, afin de développer l'attractivité des établissements dotés d'un internat d'excellence et de les doter d'une identité et d'un profil spécifiques.
- **La résidence nature (ouverture écologique) :** L'école de la République est à la fois le vecteur, par l'éducation et la formation, et le lieu, par la gestion du bâti et par ses actions concrètes, de la transition écologique et du développement durable. L'éducation au développement durable invite ainsi à tisser des réseaux transversaux

de connaissances et de compétences entre les enseignements, les projets d'établissements et les nombreuses initiatives comme les actions éducatives et culturelles conduites sur le temps scolaire ou en dehors du temps scolaire, avec les partenaires de l'École. Elle occupe donc une place particulière dans les projets éducatifs qui articulent exigences pédagogiques des établissements et activités périscolaires locales. D'ores et déjà, les élèves et les enseignants sont résolument engagés dans ce nouveau défi collectif, et mobilisés à la fois dans leurs classes, notamment grâce aux éco-délégués.

- **La résidence sciences** : la culture scientifique et technologique est adossée aux enseignements des mathématiques, des sciences de la vie et de la Terre, de la physique-chimie et de la technologie. Elle repose sur la pratique de démarches scientifiques et contribue à développer la conscience du monde qui nous entoure, à partager les enjeux auxquels il est confronté et à mesurer la contribution essentielle des sciences aux réponses à ses enjeux. Les actions privilégient une pratique scientifique vivante, fondée sur l'investigation et sur l'expérimentation. Elles visent à faire naître ou à conforter une appétence pour les sciences et les pratiques scientifiques et peuvent favoriser une orientation dans ce domaine.
- **La résidence métiers** : elle peut constituer une thématique associée à une résidence portée principalement par un autre thème et permet de penser la déclinaison de cet autre thème sous un angle « métiers et orientation » : les métiers du sport pour les résidences à thème sport, les métiers des arts et de la culture, les métiers du numérique, les métiers scientifiques. Elle doit mettre à l'honneur les métiers et l'accompagnement à l'orientation en privilégiant la découverte d'une ou de plusieurs filière(s) professionnelle(s) et la diversité de ses métiers. Cette découverte pourra faciliter la concrétisation d'un projet d'orientation direct vers une filière professionnelle ou offrir des perspectives permettant de répondre à l'élaboration d'un projet d'orientation à plus long terme. Les actions mises en œuvre contribueront à la construction par les élèves d'une représentation objective du monde économique et social, dégagée des stéréotypes sociaux ou de genre. La résidence à thème « métiers et orientation » des collèges des zones rurales et de montagne ne se veut donc pas réservée exclusivement à des élèves qui se destinent à intégrer la voie professionnelle, mais doit constituer, pour chaque élève, quel que soit son projet d'orientation, une ouverture vers les métiers et le monde économique, au-delà du territoire de proximité.

Processus de labellisation et modalité de candidature

Critères d'éligibilité

Le présent cahier des charges s'adresse à tout établissement public local d'enseignement, qu'il s'agisse d'un collège, d'un lycée général et technologique, d'un lycée professionnel, d'un lycée des métiers, d'un lycée polyvalent ou d'un ÉREA. L'internat peut également être mutualisé entre plusieurs EPLE et se situer hors les murs de l'établissement.

Les projets seront élaborés par l'établissement porteur de projets. Les projets seront validés et sélectionnés au niveau académique sous l'autorité du recteur d'académie qui

sera chargé de déposer formellement le ou les dossier(s) de candidature retenu(s) auprès du comité national de labellisation, en lien avec la collectivité de rattachement de l'établissement.

Aucune candidature directe émanant d'un EPLE ou d'une collectivité territoriale ne pourra être retenue comme éligible par le comité national de labellisation.

Le dossier de candidature sera composé de la fiche de candidature soigneusement complétée, qui n'excédera pas 20 pages, complétée par d'éventuelles annexes, le tout n'excédant pas 40 pages.

Critères de sélection

Les projets éligibles seront évalués sur la base des éléments suivants :

- la cohérence du projet éducatif de l'internat et son adéquation avec les critères de labellisation définis précédemment ;
- la qualité du dossier, notamment dans ses modalités d'élaboration (concertations, méthode) et de mise en œuvre, suivi, pilotage et évaluation ;
- l'articulation du projet avec l'écosystème local (association des collectivités territoriales, qualité des partenariats engagés, cohérence avec le projet académique et les politiques territoriales, opportunités de l'internat pour le territoire...).

Les dossiers de candidature (annexe 2 pour les dossiers sans demande de cofinancement et annexe 3 pour les dossiers avec demande de cofinancement) devront décrire précisément comment le projet d'internat entend répondre aux attendus décrits précédemment.

Les différentes rubriques de la fiche de candidature présentée en annexe 2 et 3 du présent cahier des charges permettront de valoriser le diagnostic territorial établi, les modalités d'élaboration du projet, et enfin son contenu au regard des différents critères de labellisation exposés.

Modalités de sélection

Le comité national de labellisation présidé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sera chargé d'examiner les dossiers.

Le comité national de labellisation procédera à la labellisation des projets retenus et pourra, le cas échéant, demander au porteur de projet des éléments d'appréciation complémentaires.

Durée de validité du label et évaluation

Le label est accordé pour une durée de cinq années scolaires complètes. Pour son renouvellement, le projet éducatif d'internat devra faire l'objet d'une évaluation qui sera

articulée avec celle de l'établissement. Pour les projets faisant l'objet d'un cofinancement, le label pourra être utilisé à partir de la réception des travaux et de l'ouverture de l'internat.

Chaque projet devra préciser dans son dossier de candidature le dispositif d'auto-évaluation envisagé. La conception de ce dispositif d'auto-évaluation fait partie des prérogatives de l'équipe-projet chargée de la mise en œuvre du projet éducatif de l'internat et constitue un élément essentiel de l'appréciation du projet.

Calendrier

La campagne de labellisation des Internats d'excellence « ruralité » est **ouverte à partir du 1^{er} novembre 2023**, en vue d'une labellisation effective pour la rentrée scolaire 2024/2025.

- Pour tous les projets de labélisation (avec ou sans demande de cofinancement), une déclaration d'intention accompagnée d'une synthèse du projet (annexe n° 1) devra parvenir à l'autorité académique pour **le 19 janvier 2024 au plus tard**.
- Les dossiers complets (annexe n°2 et 3) seront transmis par l'autorité académique **au plus tard 16 février 2024**, à l'adresse dgesco.internats@education.gouv.fr. Seuls les projets ayant satisfait aux conditions d'éligibilité seront examinés par le comité national de labellisation.
- Appel à projets pour des projets de création ou réhabilitation d'Internats d'excellence au titre du co-financement.

Description

Dans les territoires ruraux, les Internats d'excellence doivent offrir à de jeunes collégiens ou lycéens ne bénéficiant pas d'un environnement suffisamment propice aux études, des conditions de scolarisation optimales, un accompagnement personnalisé et un projet éducatif particulièrement enrichi afin qu'ils puissent pleinement exprimer leur potentiel et développer leur ambition scolaire.

Afin de promouvoir le développement des Internats d'excellence, l'enveloppe ministérielle dédiée au cofinancement est dotée de 40 millions d'euros qui permettront de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la création, l'extension ou la réhabilitation d'internats visant à la création de places nouvelles d'Internats d'excellence dans les territoires ruraux.

Les projets cofinancés devront préalablement répondre aux exigences du présent cahier des charges pour ce qui concerne les aspects pédagogiques et éducatifs de l'internat : les projets nécessitant un cofinancement pour la création ou la réhabilitation de places nouvelles devront donc bénéficier du label «internat d'excellence».

Une seule et même procédure de candidature est toutefois envisagée afin de fluidifier les démarches. Les projets d'Internats d'excellence avec demande de cofinancement seront examinés en priorité par le comité national de labellisation.

Porteur du projet

La collectivité territoriale de rattachement, responsable de la maîtrise d'ouvrage des travaux immobiliers envisagés, est le porteur du projet.

Par conséquent, la demande de labellisation «internat d'excellence» sera conjointement portée par le chef d'établissement de l'EPLE porteur de l'internat, responsable de la conception du projet éducatif d'internat, par l'autorité académique, en charge de la supervision du projet, et par la collectivité territoriale de rattachement de l'établissement.

Financement

Les projets retenus pourront être financés à hauteur de 50 % maximum du montant total des dépenses éligibles du projet.

L'aide sera versée sous forme de subvention à la collectivité territoriale porteuse du projet. Le versement de la subvention est subordonné à la conclusion d'une convention attributive de moyens entre l'État et la collectivité porteuse du projet. Cette convention prévoit les modalités de financement du projet (montant, échéancier).

Quel que soit le montant total du projet, la subvention versée ne pourra excéder un montant de 30 000 € par place d'internat créée ou réhabilitée.

Les dossiers qui seront présentés doivent être suffisamment aboutis pour que les marchés de travaux puissent être notifiés dans des délais cohérents avec les attendus du plan France ruralités, et dans la mesure du possible dans le courant de l'année 2024.

Processus de sélection

Critères d'éligibilité et de recevabilité

Sont éligibles au cofinancement les projets de création, de réhabilitation, d'extension d'internats labellisés «internat d'excellence» selon les modalités définies dans le présent cahier des charges.

Les déclarations d'intention à la demande de financement (annexe 1) seront impérativement complétées du dossier de labellisation figurant en annexe 3 : en l'absence de dossier de labellisation, les demandes de financement ne pourront être instruites.

Les dossiers de demande de financement devront être visés et déposés par la collectivité de rattachement, porteuse du projet, et par l'autorité académique.

Afin de garantir un maillage équitable de l'ensemble du territoire, les recteurs d'académie seront chargés de sélectionner les meilleurs projets : le nombre de demandes de financement devra être proportionné à la taille du territoire. En tout état de cause, seulement un projet pour un département donné pourra être financé.

Dépenses éligibles

Sont éligibles au titre de l'appel à projet « Internat d'excellence » les dépenses liées à la construction ou la réhabilitation d'Internats d'excellence et en premier lieu les dépenses relatives à l'immobilier (conception et réalisation) y compris au titre d'installations sportives et artistiques.

Les dépenses de fonctionnement et en personnels sont exclues des dépenses éligibles.

Critères de sélection

Les projets présentés seront évalués sur la base des critères suivants :

- Pertinence et ambition du projet : cohérence avec le projet éducatif d'internat et le projet pédagogique de l'EPL, cohérence avec l'offre pédagogique et éducative à l'échelle du territoire, ouverture du projet d'internat sur son environnement local et retombées du projet pour le territoire, qualité des équipements et des ressources – notamment numériques – mis à la disposition des internes et des personnels.
- Gouvernance : qualité de la gouvernance du projet.
- Montage financier : pertinence de l'estimation du coût du projet, capacité à mobiliser d'autres cofinancements.
- Calendrier : pertinence du calendrier notamment au regard des objectifs plan France ruralités.

Modalités de sélection

Afin de sélectionner les meilleurs projets et assurer un maillage équilibré du territoire, une pré-sélection des projets sera réalisée par l'autorité académique, sur la base des critères ci-dessus exposés. Celle-ci ne pourra pas présenter plus d'un projet de cofinancement pour un département donné.

Les projets présélectionnés par les recteurs d'académie seront instruits par un jury installé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. À l'occasion de cette instruction, des compléments d'information pourront être demandés au porteur de projet.

Un comité de pilotage, présidé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ou son représentant, sera chargé de la mise en œuvre opérationnelle du plan et du suivi des projets.

Contenu des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est joint en annexe du présent cahier des charges. Il est également téléchargeable sur le site education.gouv.fr.

Il comporte, ainsi que rappelé, les pièces suivantes :

- Le dossier de demande de labellisation au titre des Internats d'excellence (annexes du présent cahier des charges).
- Un document de présentation du projet d'un maximum de 100 pages précisant :
 - L'étude préalable du projet immobilier.
 - Un descriptif détaillé du projet : objectifs, justification de l'implantation, actions et outils prévus à l'appui du projet éducatif porté par l'équipe éducative et les autorités académiques, etc.
 - Le phasage prévu du projet.
 - La présentation de la gouvernance du projet.
 - Les conditions d'évaluation du projet.
 - Le calendrier de réalisation prévu, précisant la date de mise à disposition des nouvelles places créées ou réhabilitées.
 - Le plan de financement du projet indiquant notamment le financement apporté par chacun des financeurs, publics ou privés.
- Une fiche de synthèse du projet de création/réhabilitation de l'internat.
- Une attestation d'engagement des différents co-financeurs le cas échéant.

Calendrier

Date limite de dépôt des projets définitifs de candidatures relatives à l'appel à projets « Internats d'excellence » du cofinancement : [16/02/2024](#)

Notification des décisions de sélection assortie du montant maximal de subvention accordée : [18/03/2024](#).

Les projets retenus feront l'objet d'une convention d'attribution de moyens conclue dans un délai de 3 mois après notification des décisions de sélection.

ANNEXES

Annexe 1 : déclaration d'intention pour tous les projets (avec ou sans demande de cofinancement), à renvoyer avant le 19 janvier 2024

La déclaration d'intention est téléchargeable sur le site pédagogique éducol du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à l'adresse suivante :
<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>

Annexe 2 : dossier de candidature à la labellisation sans demande de cofinancement à renvoyer avant le 16 février 2024

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site pédagogique éducol du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à l'adresse suivante :
<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>

Annexe 3 : dossier de candidature pour l'appel à projets « Internats d'excellence » et cofinancement à renvoyer avant le 16 février 2024

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site pédagogique éducol du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à l'adresse suivante :
<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>

Annexe 4 : fiche de poste du « manager de l'internat »

La fiche de poste est téléchargeable sur le site pédagogique éducol du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à l'adresse suivante :
<https://eduscol.education.fr/document/52473/download>